



CNDS : CAMPAGNE 2019

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance du Sport, l'Agence Nationale a été créée le 24 avril 2019.

Entre autres missions, l'Agence soutiendra de manière innovante les fédérations via le projet sportif fédéral (plan de développement des pratiques dans les territoires).

Cette responsabilisation de toutes les fédérations qui sera effective dès 2020 et leur permettra de décliner au niveau territorial leurs objectifs de développement débutera dès 2019 pour 28 fédérations dont la FFKMDA qui a, dès cette année et à titre expérimental, la responsabilité de l'instruction des demandes de subventions.

La répartition des fonds gérée par la FFKMDA concerne donc, pour 2019 dans un premier temps, la « part territoriale » du CNDS, c'est à dire concrètement, l'ensemble des actions menées sur le terrain et correspondant aux thématiques soutenues par le CNDS :

- *Le développement de la pratique fédérale dans une logique de correction et de réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive,*
- *La promotion du « sport santé »,*
- *La promotion du « sport en entreprise »,*
- *Le renforcement des politiques d'accueil des scolaires,*
- *Le renforcement de la lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement dans le sport,*
- *Le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap.*

A partir de la « campagne 2020 » la FFKMDA instruira les demandes concernant la part territoriale et aussi les demandes d'aide à l'emploi.

Pour la campagne 2019 les demandes devront être déposées comme les années précédentes par les associations sur « compte asso », les services de l'état viennent à ce sujet de nous informer du retard de son ouverture, il devrait être disponible mi-mai.

En attendant et pour anticiper, vous pouvez préparer vos demandes en vous aidant du CERFA 12156-05.



FÉDÉRATION
MEMBRE

Siège social : FFKMDA (anciennement FFSCDA) – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A
SIRET: 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75
Site : www.ffkmda.fr





D'ici la fin du mois de mai la FFKMDA sera en mesure de vous communiquer dans une information complète les critères qui auront été validés avec l'agence nationale, ils serviront à l'instruction de vos demandes et aux propositions d'accompagnement que la fédération transmettra à l'agence nationale.

Bien sûr nous vous informerons en temps réel, de l'évolution de la situation.



FÉDÉRATION
MEMBRE

Siège social : FFKMDA (anciennement FFSCDA) – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A
SIRET: 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75
Site : www.ffkmda.fr

